

Assemblée municipale ordinaire du lundi 6 décembre 2010 à 20.00 heures à la halle de gymnastique de Sonceboz-Sombeval

Présences :

Bureau des assemblées	Président : M. Bernard Gerber Secrétaire : M. Jean-Rodolphe Zürcher
Conseil municipal	Maire : M. Paul-André Jeanfavre Vice-maire : M. Daniel Jeanfavre Conseillers : Mme Sylvia Hasler, MM. Jean-François Bühler, Daniel Jeanfavre, Guy Montavon, Marc Moser et René Rimaz
Personnel municipal	Administrateur des finances : M. Thierry Egger Responsable technique : M. S. Schranz

Citoyens et citoyennes inscrits : 1126

Citoyens et citoyennes présents 47 (*soit 4,17 %*)

L'assemblée de ce jour a été régulièrement convoquée par publication dans la FODC no 41 du vendredi 5 novembre 2010, par affichage public, par le site Internet et par distribution des cartes à domicile.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2010
- 2) Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 270'000.- pour l'assainissement des bâtiments de la scierie à Sombeval (*dont à déduire une subvention de CHF 80'000.-*)
- 3) Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour le remplacement de l'Unimog
- 4) Budget 2011 de la Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon
- 5) Budget municipal 2011, quotité et taxes
- 6) Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les émoluments de la commune municipale de Sonceboz-Sombeval
- 7) Prendre connaissance de l'arrêté de compte de la construction d'un trottoir à Sombeval
- 8) Divers

Ouverture :

Le Président reconnaît l'assemblée légalement constituée et la déclare ouverte.

Scrutateurs :

M. Blaise Jan (partie gauche de la salle) et M. Philippe Gosteli (partie droite de la salle + table du conseil) sont nommés à l'unanimité par levée de mains.

Procédure :

En l'absence de demande de modification, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par levée de mains.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 2010

Le président des assemblées fait savoir que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2010 n'a fait l'objet d'aucune remarque, ni opposition. Il est donc approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 270'000.- pour l'assainissement des bâtiments de la scierie à Sombeval (dont à déduire une subvention de CHF 80'000.-)

M. René Rimaz, conseiller municipal, se charge de présenter ce point.
Il débute sa présentation par un petit historique :

En 1315: 1ère mention d'un moulin à Sombeval
Fin du 17^e siècle: nouvelle mention dans une lettre du fief du Prévôt et Chapitre de Moutier-Grandval datée du 4 octobre 1679
Démonté au 18^e siècle, puis reconstruit
1930: création d'un barrage avec vannes mobiles lors des travaux de correction de la Suze
1957: la scierie est définitivement abandonnée
2002: le bâtiment est intégré dans le recensement architectural de la commune



Grâce à une donation de l'hoirie A. Bourquin, la commune est aujourd'hui propriétaire du site de la scierie. Elle est moralement tenue de l'entretenir.

Suite à la donation, le conseil de l'époque a souhaité transférer ses compétences à une association.

27.11.2003 : constitution de l'**Association Scierie de Sombeval**.

Elle œuvre bénévolement; le site reste propriété de la commune municipale de Sonceboz-Sombeval

Aspects financiers

L'ASS n'a pas de fonds propres et dépend de soutiens et dons.

Investissement total nécessaire: CHF 370'000.-

Travaux effectués en **2003** par la PC:

- réfection partielle du toit pan sud
- réfection mur soutien de la roue
- réfection façade ouest

Travaux effectués en **2004**: ouverture du canal est

Travaux effectués en **2005**:

- réfection fondations érodées, murets et toiture partielle

Travaux effectués en **2006**:

- curage partiel du canal, dégagement terre végétale pour recherches archéologiques, dépose des vannes, électricité

Travaux effectués en **2007**:

- couverture du toit et ferblanterie, réfection charpente

Travaux effectués en **2008**:

- aménagement et drainage place autour du bâtiment

Travaux effectués en **2009**:

pose conduite d'eau + début aménagement WC dans annexe

Travaux effectués en **2010**:

- curage canal ouest par entreprise De Luca (offert)

Promesse d'une subvention de CHF 100'000.- par le Conseil du Jura bernois (dont CHF 20'000.- ont déjà été versés); le solde à obtenir sur présentation factures acquittées!

Crédit nécessaire pour achever les travaux : **CHF 270'000.-**

M. René Rimaz commente ensuite un plan détaillé du site avec indication des bâtiments et des alentours.



Il fait savoir que le plan d'investissement prévisionnel se présente comme suit:

Roue à aubes	10'000.-
Remise en état de marche des installations techniques	62'000.-
Solde du déblaiement du canal et nouvelles vannes	28'000.-
Rétablissement de la voie Decauville (Decauville société de construction de voie de chemin de fer et de manutention)	38'000.-
Travaux urgents WC, publics et réfection du toit du bâtiment annexe (partie à réaliser en 2011)	60'000.-
Aménagements extérieurs	50'000.-
Honoraires d'architecte	12'000.-
Divers et imprévus	10'000.-
Total	270'000.-

Afin que l'association puisse organiser au plus vite des animations sur le site, les WC publics devront impérativement être aménagés en 2011.

But: générer des rentrées d'argent dans la caisse et aider à cette rénovation.

M. Rimaz relève que dans la somme soumise au vote, il n'est pas tenu compte de dons et versement de privés.

En revanche, il donne l'assurance que les travaux seront surveillés par la Municipalité et que le montant de 270'000.- sera géré par cette dernière.

Le conseil, à l'unanimité, propose à l'assemblée d'accepter le crédit d'engagement de CHF 270'000.- pour l'assainissement des bâtiments de la scierie à Sombeval.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Par vote à main levée, le crédit d'engagement de CHF 270'000.- pour l'assainissement des bâtiments de la scierie à Sombeval est approuvé à une très forte majorité et une voix contraire.

3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour le remplacement de l'Unimog

La parole est donnée à M. Daniel Jeanfavre, vice-maire et responsable des travaux publics, pour présenter ce point.

Il fait savoir que l'Unimog de la voirie a 22 ans.

Les coûts d'entretien sont devenus trop onéreux; le conseil municipal propose son remplacement.

Offres demandées à 3 maisons selon critères précis afin d'obtenir des prix comparables!

L'Unimog n'est plus fabriqué dans les dimensions qui nous conviennent.

Les critères suivants ont été fixés pour le choix du nouveau véhicule:

- Traction sur les 4 roues
- Plus de puissance
- 4 roues directrices
- Possibilité d'installer la lame actuelle
- Disposer d'une saleuse chargée
- Pont plus pratique

M. D. Jeanfavre présente ensuite le tableau des offres reçues :

Entreprise	Véhicule	Type	Prix final TTC
V. Meili	Meili	Multilift Meili 150 CV	211'000.00
Garage 3 Sapins	Meili	Multilift Meili 150 CV	211'000.00
	Lindner	Unitrac 102 L 102 CV	243'300.00
Kocher et Cie	Ladog	T 1550 Multi-bennes 145 CV	208'000.00

Il fait savoir que la maison Kocher à Corgémont a été retenue pour les motifs suivants:

- Offre la plus avantageuse
- Proximité immédiate
- Service de piquet 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 pour la période de déneigement



Le véhicule est équipé d'un moteur Diesel de 145 CV et d'une saieuse Gmeiner type STA 1500 en inox verni d'une capacité de 1,5 m³.

La discussion est ouverte.

Mme Patricia Jan souhaite revoir la table comparative des offres. Il est donné suite à sa requête.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Par vote à main levée, le crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour le remplacement de l'Unimog est approuvé à l'unanimité, sans voix contraire.

4. Budget 2011 de la Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon

La parole est donnée à M. Marc Moser, conseiller municipal, qui commente ce budget qui boucle avec un excédent de charges de CHF 810'930.-

M. M. Moser commente brièvement les différents tableaux de charges et recettes projetés à l'écran.

Il explique ensuite les tableaux relatifs à la répartition des charges entre les communes, soit pour Sonceboz-Sombeval 1'781 habitants sur un total de 5'914 ainsi que 67 élèves sur un total de 202, ce qui entraîne une participation totale de 29,74%.

La part communale est donc estimée pour 2011 à CHF 241'196.-

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Par vote à main levée, le budget 2011 de la Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon est approuvé à l'unanimité, sans voix contraire.

5. Budget municipal 2011, quotité et taxes

La parole est à nouveau donnée à M. Marc Moser, conseiller municipal responsable du dicastère des finances, qui se charge de commenter le budget municipal 2011 dans le détail.

QUOTITE D'IMPOT

Il relève d'emblée que la situation financière favorable de la commune permet de laisser la quotité communale **inchangée à 1,84**

TAXES COMMUNALES

Les taux des diverses taxes communales sont intégralement projetés à l'écran et commentés; chacun peut ainsi constater qu'elles demeurent inchangées pour l'année 2011, ce à l'exception des taxes de séjour pour hôtes qui ont été fixées conformément au nouveau règlement voté par l'assemblée municipale du mois de juin. La taxe de séjour s'élève à CHF 1.50 par nuitée. Les résidences secondaires paient au travers d'un forfait en fonction du nombre de pièces.

BUDGET COMMUNAL 2011 SELON LES TACHES

M. Marc Moser présente ensuite, dans 18 tableaux consécutifs, les différentes charges et produits qui composent le budget du compte de fonctionnement 2011

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les ayants droit présents à l'assemblée ont ensuite l'occasion de se familiariser avec le contenu du budget des investissements au travers d'un certain nombre de tableaux projetés à l'écran sous forme de graphiques. Il s'agit des domaines de l'administration, de l'enseignement, du trafic ainsi que de l'eau potable et des eaux usées. Des explications sont données en rapport avec les principales variations intervenues entre les comptes 2009, le budget 2010 et le budget 2011.

PLANIFICATION FINANCIERE

M. Marc Moser achève sa présentation du budget en commentant un graphique récapitulatif de l'évolution des investissements de ces prochaines années, puis un autre graphique présentant les incidences financières sur le compte de fonctionnement à moyen terme.

Il conclut en précisant que le conseil municipal recommande à l'assemblée municipale d'accepter ce budget 2011 avec une quotité inchangée à 1,84 et un excédent de charges estimé à CHF 243'303.84

La discussion est ouverte.

Mme Mireille Reusser désire savoir ce que recouvre le terme "Aide aux indigents". *M. Thierry Egger* répond qu'il s'agit de compléments d'aide sous forme d'allocations spéciales.

Mme Mireille Reusser juge ce terme peu approprié. *M. T. Egger* répond que la terminologie du plan comptable est définie par le canton.

Mme Mireille Reusser fait encore remarquer que l'augmentation de la taxe d'élimination des déchets est très importante. Est-il normal que les personnes n'ayant pas de conteneur soient augmentées dans la même mesure que celles disposant d'un conteneur.

M. Jean-François Bühler répond que l'introduction de la tournée verte a été faite à la demande des citoyens.

Mme Mireille Reusser juge bizarre que la même taxe soit appliquée à tous.

M. Paul-André Jeanfavre répond que les coûts supplémentaires ont été répercutés dans la taxe de base et que la commune n'est pas en mesure de procéder différemment.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Par vote à main levée, le budget 2011 avec quotité inchangée et taxes diverses est approuvé à l'unanimité, sans voix contraire.

6. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les émoluments de la commune municipale de Sonceboz-Sombeval

Il appartient également à M. Marc Moser, conseiller municipal, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Il explique que l'actuel règlement sur les émoluments de notre commune, avec ses tarifs, date du 10 décembre 2001.

Ses dispositions sont en grande partie basées sur la législation cantonale qui a subi de nombreuses modifications depuis lors. Une mise à jour s'est donc imposée.

Le nouveau règlement soumis à l'approbation est entièrement basé sur le règlement-type édicté par le canton.

Ce projet de nouveau règlement a été déposé publiquement durant 30 jours, mais aucune personne n'est venue le consulter!

M. Moser présente sommairement la structure et le contenu du règlement.

Généralités (articles 1-14)

Dans ces cinq premiers articles, il est principalement question de

- Perception d'émoluments pour les prestations
- Facturation des débours (port, téléphones, documents...)
- Respect du principe de couverture des frais, proportionnalité
- Emoluments calculés, en principe, en fonction du temps employé, occasionnellement de manière forfaitaire
- Emoluments en fonction du temps répartis en deux catégories:
 - Emolument I pour prestation administrative normale: CHF 50.-/heure
 - Emolument II pour prestation administrative requérant une qualification spéciale: CHF 100.-/heure
- Les émoluments forfaitaires indemnisent un service, indépendamment du coût et du travail engendrés.
- Personne assujettie: toute personne qui requiert ou occasionne une prestation
- Mode de perception (articles 7 – 14)

Emoluments

- Droit des personnes, de la famille, des successions (articles 15 – 16)
- Contrôle des habitants (articles 17 – 20)
- Police locale (articles 21 - 28)
- Constructions (articles 29 – 40)
- Impôts (articles 41 – 42)
- Protection des données (article 43)
- Emoluments divers (articles 44 – 48)

Dispositions transitoires et finales

- Tarif des émoluments, disposition transitoire et entrée en vigueur (articles 49 – 51).

Dans un deuxième temps, M. Moser commente à l'écran deux exemples d'articles avec émoluments au tarif temps et émoluments forfaitaires.

Il donne aussi connaissance de l'article 47 qui indique les taux pour les travaux publics et la mise à disposition de véhicules communaux.

Art. 47 Tarif horaire cantonniers et concierges	CHF 60.-/heure
Jeep avec chauffeur	CHF 80.-/heure
Voiture avec chauffeur	CHF 80.-/heure
Petit tracteur avec fraise à neige	CHF 120.-/heure
Véhicule 4x4 multi-bennes avec chauffeur	CHF 120.-/heure
Balayeuse avec chauffeur	CHF 150.-/heure

Il explique ensuite que l'Annexe I contient les émoluments pour interventions des sapeurs-pompiers. Deux tableaux d'exemples d'émoluments sont projetés à l'écran et brièvement commentés.

Pour conclure, M. Moser déclare que le conseil municipal recommande unanimement l'approbation de ce nouveau règlement concernant les émoluments.

La discussion est ouverte.

M. Blaise Jan désire savoir qui est en fait concerné par l'application des émoluments relatifs à l'intervention des sapeurs-pompiers.


M. Daniel Jeanfavre répond que les dégâts dus aux éléments, soit l'eau et le feu, ne déclenchent pas de facturation. En revanche, les interventions pour hydrocarbures (p. ex. perte d'huile sur les routes) sont facturées. Généralement, les assurances sont alors actionnées.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Par vote à main levée, le règlement concernant les émoluments de la commune municipale de Sonceboz-Sombeval est approuvé à l'unanimité, sans voix contraire.

7. **Prendre connaissance de l'arrêté de compte de la construction d'un trottoir à Sombeval**

M. Daniel Jeanfavre, vice-maire et responsable des travaux publics, se charge de présenter ce décompte projeté à l'écran :

MUNICIPALITE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL							
Création trottoir Gare Ouest							
Crédit d'engagement voté lors de l'ass. municipale du 8 juin 2009							160'000.00
TOTAL							160'000.00
Artisans	Travaux	Routes	Eau propre	Eaux usées	TVA	Net TTC	
F. Hänzi	Réfection et revêtement	77'118.30		37'825.30	2'874.75	117'818.35	
PAN	Suivi travaux	6'249.00		3'159.85	240.15	9'649.00	
Harnisch	Eaux propres		2'055.90		156.25	2'212.15	
PAN	Facture ouverte	1'649.00				1'649.00	
Divers						0.00	
Crédit voté en assemblée		160'000.00	0.00	0.00		160'000.00	
TOTAL DES DEPENSES		85'016.30	2'055.90	40'985.15	3'271.15	131'328.50	
Crédit non utilisé		74'983.70	-2'055.90	-40'985.15	-3'271.15	28'671.50	

Il se plaît à souligner que le décompte en question boucle avec une part non utilisée de CHF 28'671.50 sur un crédit total voté de CHF 160'000.-

8. **Divers**

M. Bernard Gerber, président des assemblées, ouvre la discussion sous les divers.

M. Roger Vorpe a lu, voici un certain temps, que la bande cyclable reliant Sombeval à Corgémont allait être réalisée. Ces travaux sont-ils toujours prévus pour 2011?

M. Paul-André Jeanfavre confirme que les crédits ont été votés par le canton. Les travaux doivent débiter l'année prochaine et dureront 3 ans.

M. Fritz Schnegg a pris connaissance du fait que le conseil municipal allait abandonner la vente des cartes AG Flexi des CFF dès la fin de l'année prochaine. Il constate que les cartes ne sont souvent plus disponibles lorsqu'on les demande. Il invite le conseil à revenir sur sa décision.

M. Jean-Rodolphe Zürcher répond qu'une statistique a été faite sur plusieurs mois. Le taux de vente aux indigènes oscille entre 15 et 25%. Vu que les CFF interdisent à l'avenir la vente aux externes, la perte pourrait s'élever à une somme de 10 - 12'000.- francs sur un an. Le conseil ne souhaite dès lors pas financer les CFF.

M. Fritz Schnegg se dit persuadé que le fait de limiter la vente aux habitants de la localité devrait augmenter la disponibilité et par conséquent aussi le pourcentage de vente aux indigènes.

M. J.-R. Zürcher répond que même si ce pourcentage progresse aux environs de 35%, le déficit pour les 65% d'abonnements invendus restera bien trop important pour les finances communales.

M. Jacques Guillaume constate que les informations trimestrielles dans la feuille d'avis locale pour les naissances, mariages et décès font défaut depuis un certain temps déjà. Il a vu que St-Imier continue cette pratique d'information et souhaite qu'elle soit aussi réintroduite à Sonceboz-S.

M. René Rimaz répond que ces informations ont été supprimées voici plus de 10 ans déjà. Le service d'état civil est devenu un office régional.

M. J.-R. Zürcher ajoute qu'il faudra vérifier la légalité de telles publications avant de prendre une quelconque décision.

M. Paul-André Jeanfavre rassure M. Guillaume et déclare que le conseil municipal examinera cette question.

Mme Antje Kunze revient sur la déclaration faite sous point 6 ci-devant, à savoir qu'aucune personne n'était venue consulter le règlement déposé durant 30 jours. Elle estime que l'horaire d'ouverture de l'administration ne permet pas aux citoyens de venir consulter les documents.

M. Paul-André Jeanfavre répond que le conseil municipal va examiner cette question.

Mme Erica Fauchère se demande si le débouché de la rue "Le Tarreau" sur la rue Euchette est équipé d'une signalisation adéquate ou non. Elle est d'avis qu'un "Cédez le passage" ou un Stop constituerait une mesure de sécurité adéquate.

M. René Rimaz répond que le conseil examinera cette question. Il ajoute que l'ensemble des débouchés sur une même transversale devraient être soumis aux mêmes règles.

M. Daniel Zürcher désire savoir si des événements ou visites du site de la scierie sont prévus à l'avenir par l'ASS.

M. René Rimaz répond par l'affirmative. Des démonstrations, visites et autres manifestations ou animations sont planifiées. L'ASS souhaite en faire un lieu culturel et de rencontre.

A défaut d'autres interventions ou questions dans les divers, le président des assemblées passe la parole au maire.

M. Paul-André Jeanfavre commence par donner quelques informations des activités du conseil municipal durant cette année et commence par une comparaison.

Si, pour les vigneron du lac de Biene, l'année 2010 est qualifiée d'année moyenne, il qualifie, pour Sonceboz-Sombeval, l'année 2010 d'exceptionnelle puisqu'une seconde vie a pu être donnée au complexe communal par l'assainissement de l'enveloppe extérieure et la construction d'un agrandissement.

Ce bâtiment est, pour quelques décennies, protégé contre les agressions du temps; son aspect extérieur marque une autre époque et donne une note un peu plus vive que la grisaille du béton des années 60.

Commencés il y a exactement une année, les travaux sont quasi terminés, exception faite pour des travaux de détail au niveau de l'installation de chauffage, de l'électricité et de l'acoustique. Les aménagements extérieurs se feront au début printemps prochain.

Ce chantier a été un défi pour les membres de la commission qui ont siégé tout les mois depuis le début des travaux. La commission a également nommé trois membres parmi les siens pour participer tout les mardis aux séances de chantier avec l'architecte et les artisans.

En entreprenant des travaux de cette ampleur, constate-t-il, "vous devez inévitablement compter avoir des surprises. De ce côté-là nous avons été gâtés; au fur et à mesure de l'avancement des travaux, nous avons du prendre des décisions pour solutionner les problèmes qui se présentaient, donc voter des avenants et leurs montants. La commission a également pris quelques options dans le but d'améliorer le fonctionnement de cet immeuble.

Toutes les factures finales ne sont pas rentrées, mais l'architecte a confirmé que l'ensemble des coûts de cet assainissement ne dépassera pas le montant du crédit voté."

Le maire a tenu à remercier les membres de la commission pour leur disponibilité, le travail effectué ainsi que pour les idées et solutions qu'ils ont apporté dans ce projet. Un merci tout particulier est adressé aux trois personnes qui ont participé tout les mardis aux séances de chantier, qui ont osé quelques fois faire preuve de fermeté envers les artisans et l'architecte. Il nomme alors MM. Pierre Buraglio, Marc Gerber et Stéphane Schranz en déclarant : "vous avez fait un excellent travail".

Une porte ouverte du complexe communal sera organisée du samedi 18 au dimanche 19 juin 2011 avec en prime une exposition photo mise sur pied par Monsieur René Rimaz.

